Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

Pilotage de la concession d'électricité

Du contrôle des constats aux engagements mesurables d'EDF Archipel Guadeloupe

Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe

Échange avec les élus · Comité syndical du 07 octobre 2026

Données arrêtées à l'exercice 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Sommaire

1 Comprendre la concession
2 Objectifs
3 Sens de la démarche
4 Feuille de route
5 Gouvernance et suivi
6 La demande de l'autorité concédante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La concession d'électricité : qui fait quoi ?

Sy.MEG propriétaire et autorité concédante ; EDF exploitant et concessionnaire.

L'autorité concédante

Le Sy.MEG (AODE)

Le Syndicat Mixte d'Électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG), autorité organisatrice de la distribution d'électricité, est **propriétaire des réseaux publics d'électricité moyenne et basse tension.**

Il confie leur exploitation au concessionnaire, contrôle la bonne exécution du contrat et défend l'intérêt des usagers.

Le concessionnaire

EDF Archipel Guadeloupe

EDF Archipel Guadeloupe, concessionnaire, exploite, entretient et développe le réseau public d'électricité pour le compte de la collectivité.

Il met en œuvre les investissements et obligations contractuelles, assure **la continuité du service public** et **rend compte chaque année** de sa gestion, notamment au travers du CRAC.

Un nouveau contrat pour l'avenir du territoire

Approuvé par le **Sy.MEG** le **10 novembre 2023** et signé avec **EDF Archipel Guadeloupe** le **22 novembre 2023**, le nouveau contrat de concession est entré en vigueur le **1er janvier 2024 pour une durée de 30 ans.** Il renouvelle par anticipation le précédent contrat de 2008 et fixe le cadre d'exploitation, d'investissement et de contrôle de la distribution publique d'électricité en Guadeloupe pour les prochaines décennies.

Une particularité : la zone non interconnectée (ZNI)

La Guadeloupe n'est pas reliée au réseau électrique continental. **Pour que les habitants paient l'électricté au même tarif que dans l'hexagone (TRV – tarif réglementé de vente)**, la solidarité nationale par le « fonds de péréquation de l'électricité » (FPE) prend en charge les surcoûts de distribution, la CSPE prenant en charge les surcoûts de production (**la production étant « hors concession »**).

En contrepartie, le régulateur national, la CRE (Commission de régulation de l'énergie), fixe à EDF-SEI des objectifs de qualité et des incitations financières. Le Sy.MEG en est un relais légitime sur le territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La concession du Sy.MEG en chiffres

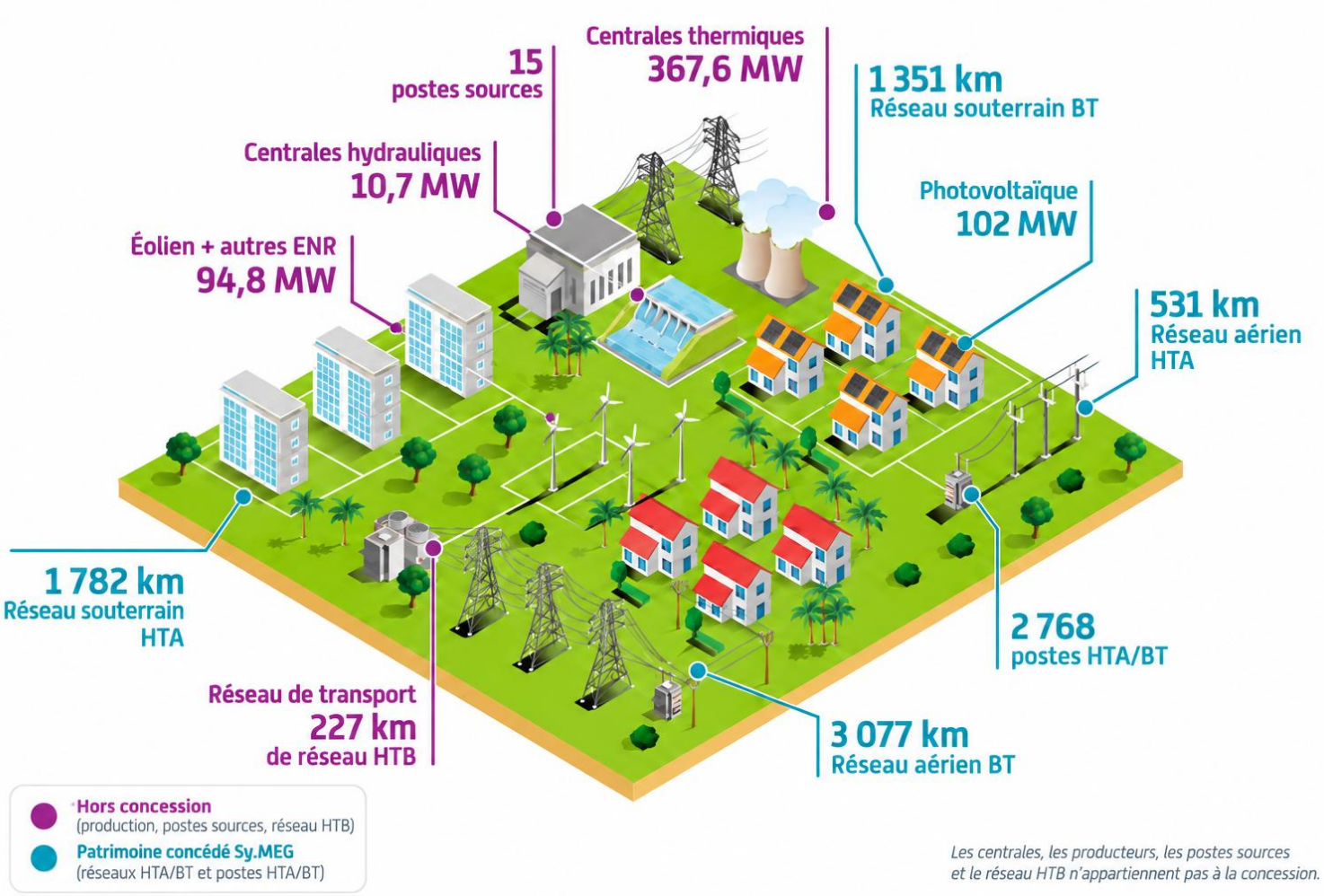
Un patrimoine stratégique pour l'alimentation électrique du territoire.

291 933
usagers alimentés
Fin 2024 · base clientèle

≈ 2 361 km
réseau HTA
77 % en souterrain

≈ 4 429 km
réseau BT
31 % en souterrain

2 768
postes HTA/BT
transformation vers la basse tension



Les centrales, les producteurs, les postes sources et le réseau HTB n'appartiennent pas à la concession.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Pourquoi cette feuille de route ?

Passer d'un contrôle qui constate à un pilotage qui transforme.

Chaque année depuis près de 10 ans, le contrôle de concession objective les mêmes fragilités : **le décalage entre actions d'amélioration annoncées par EDF et résultats observés persiste**.

Les réponses d'EDF-SEI restent pour **certaines génériques**, **« en cours d'instruction »** ou renvoyées au national, sans déclinaison locale chiffrée et datée.

La feuille de route vise à **passer des constats répétés à des améliorations mesurables**, dans l'intérêt du service public et du patrimoine de la collectivité.

Un plan d'amélioration propre à la concession

- Une logique d'axes d'amélioration et d'indicateurs
- Adossée aux constats passés au contradictoire d'EDF-SEI
- À la main de l'autorité concédante

Fil rouge : transformer les constats répétés en engagements de résultat et en preuves de réalisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 15/10/2026

Le sens de la démarche: du contrôle qui constate… au pilotage

Pourquoi une feuille de route ?

1

Le constat

Des constats qui se répètent d'un contrôle à l'autre, sans amélioration mesurée.
Face à ces constats, les réponses EDF-SEI restent génériques ou renvoyées au national, sans déclinaison locale.
Aucun calendrier chiffré et daté pour les sujets les plus récurrents.

2

L'ambition

Un plan d'amélioration propre à la concession, porté par les élus du Sy.MEG.

3

5 axes + 1 axe de gouvernance

5 axes structurants, assortis d'indicateurs et de cibles datées.

4

La priorisation

Une hiérarchisation des recommandations par criticité et récurrence. Indicateurs, cibles, échéances, responsables et preuves de réalisation.

5

La demande au concessionnaire

Des plans d'actions formalisés, chiffrés, datés et suivis annuellement (calé sur le contrôle de concession).
Attente d'engagements et non d'une déclaration de principe.

Sy.MEG
Formalisation de l'amélioration nécessaire pour le service public

↓

Notification à EDF

↓

Engagement attendu de la part d'EDF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
SENS DE LA DÉMARCHE

Un mandat pour inverser la trajectoire

Mandat 2026–2032 : poser les engagements, mesurer les progrès, rendre compte aux élus.

En 2029, avant la fin du nouveau mandat, la CRE rendra son propre verdict financier sur EDF-SEI (période FPE, Fonds de Péréquation de l'Electricité 2026-2029) : continuité, délais, fréquence de coupures. C'est ce rendez-vous que cette feuille de route prépare.

2026
Prise de mandat

- Adoption de la feuille de route
- 1er contrôle ex. 2025 : premier test des progrès réels (audit sur site semaine du 19 octobre 2026)
- Les engagements sont posés et notifiés à EDF-SEI

2026–2029
Période CRE active

- Incitations financières actives : 87 k€/min d'écart sur le critère B, 0 réclamation > 30 j (maille EDF SEI et non maille Sy.MEG)
- Le régulateur suit et mesure chaque année à la maille EDF SEI
- EDF-SEI exposé à bonus ou malus financier

2032
Fin du mandat

- Bilan des progrès réels aux usagers
- Critère B en baisse mesurable ?
- Cibles SDI enclenchées et tracées ?
- Données fiabilisées ?

2038 – 2053
Horizon contractuel

- Mi-contrat (≈ 2038) : jalons SDI mi-parcours atteints
- Échéance contrat (≈ 2053) : 100 % des cibles
- La trajectoire tracée aujourd'hui détermine les résultats de demain

ENGAGER — PILOTER — ÉVALUER — SÉCURISER DEMAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La méthode de construction de la feuille de route

Un cadre unique pour piloter les résultats, les données, le patrimoine et la relation avec EDF-SEI.



Méthode : consolider les recommandations → prioriser → définir les cibles → suivre les réalisations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 15/10/2026

Une feuille de route construite à partir des contrôles

Passer des constats récurrents à des engagements mesurables et suivis.

Garantir une alimentation fiable

Axe 1
Qualité & continuité de service

Sécuriser et renouveler les ouvrages

Axe 2
Patrimoine / SDI / PPI

Des résultats contrôlables

Axe 3
Fiabilité des données

Réponses et résolutions suivies

Axe 4
Relation usagers

Valorisation et comptes lisibles

Axe 5
Équité patrimoniale

Responsables, jalons et preuves

Axe 6 transversal
Gouvernance transversale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 1 — Qualité & continuité de l'alimentation

Objectif: Inverser la dégradation de la continuité d'alimentation et redonner aux usagers un service public fiable.

Indicateurs & cibles

Criticité élevée

Indicateur	2024 (tendance 2020-2024)	Objectifs (CRE, décret, etc.)
Critère B HIX – temps de coupure moyen par usager BT hors incidents exceptionnels (min/an)	246 ↗	250 à 232 (2026-2029)
Critère M – coupures HTA (min/an)	242 ↗	224 à 192 (2026-2029)
Critère F-BT – fréquence (coup./an)	5,4 ↗	3,7
Incidents HTA / an	360 ↗	En baisse
Usagers dépassant les seuils du décret qualité	18 % →	0%

CONSTATS RÉCURRENTS

› **Critère B HIX (hors incidents exceptionnels) de 246 min en 2024** : plus haute valeur sur 10 ans. Le critère B HIX avait pourtant réussi à descendre de 223 à 191 min entre 2019 et 2022 (–32 min en 3 ans).

› **La fréquence de coupures (critère F-BT)** est aussi dégradée : **5,4 coupures/usager en 2024**, soit 54 % de plus que l'objectif CRE (3,7). Durée + fréquence : les deux indicateurs sont dans le rouge.

› **Black-out total du 25 octobre 2024 (ensemble de la Guadeloupe), peu ou pas d'information officielle transmise au Sy.MEG par EDF lors de l'incident.** Grèves sept-oct 2024 : 219 min de coupures supplémentaires non incluses dans le critère B HIX, dont certains jours classés en exceptionnel et d'autres non. Application hétérogène des règles de classification signalée à EDF lors des contrôles.

› **18 % des usagers BT et HTA de la concession dépassent les seuils** du décret qualité (6 coupures longues, 35 brèves ou 13 h/an). Un usager sur 5 est en situation de dépassement.

En clair : « critère B » = temps de coupure moyen par usager BT en min/an ; « critère M » = idem pour les clients HTA ; « critère F-BT » = nombre moyen de coupures subies pour les usagers BT. Les 3 sont suivis et financièrement incités par la CRE.

Engagement attendu : plan de réduction chiffré et daté sur B, M et F-BT, avec jalons annuels vérifiables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 2 — Sécurisation & renouvellement du patrimoine

Objectif: Sécuriser un réseau exposé aux aléas climatiques et et respecter l'intégralité des cibles de renouvellement inscrites au contrat (SDI/PPI).

Indicateurs & cibles

Criticité élevée

Indicateur	Situation 2024	Cible
Indicateurs financiers SDI/PPI (3)	Avancement financier plutôt bon →	Cibles SDI/PPI
Indicateurs techniques SDI/PPI (4)	Suivi technique insuffisant ↗	Cibles SDI/PPI
Indicateurs de résultats SDI/PPI (3)	Plusieurs objectifs physiques en retard ↗	Cibles SDI/PPI
Indicateur de gouvernance (1)	Restitutions incomplètes →	Exigence contractuelle
Plan de maintenance préventive du réseau BT	Aujourd'hui : curatif exclusif. Risque patrimonial à 5 ans à évaluer (vieillissement accéléré). →	Exigence contractuelle

CONSTATS RÉCURRENTS

› **Maintenance préventive BT inexistante** : priorité donnée à la HTB/HTA, le réseau BT est traité en mode exclusivement curatif (dépannage). Dans un environnement tropical à vieillissement accéléré (salinité, hygrométrie), ce choix représente un risque patrimonial direct pour le concédant à moyen terme.
Il est attendu d'EDF une transmission des charges de maintenance distinguant HTA et BT et distinguant préventif et curatif, ainsi que des éléments quantitatifs sur les actes réalisés

› **Supports vétustes** : 6 relances nécessaires sur certains dossiers, poteaux dangereux signalés sans intervention. **EDF SEI refusait tout suivi en 2023 (« domaine de l'exploitation »), position légèrement assouplie en 2024 (« en cours d'instruction »). Il est attendu d'EDF une requête permettant le suivi des supports vétustes (signalements, actes réalisés, etc.)**

En clair : le contrat de concession (annexe 2B : SDI, déc. 2023) fixe des cibles chiffrées précises. Ce sont des obligations contractuelles d'EDF-SEI, opposables par le Sy.MEG.
⚠ Résultat 2024 : l'avancement financier est plutôt bon, mais le suivi technique est insuffisant, plusieurs objectifs physiques sont en retard, et l'AODE ne dispose pas encore des bons fichiers pour contrôler finement l'exécution.

Engagement attendu : fichier PPI exhaustif, affaire par affaire, avec quantités, localisation, dépenses, programmation et mise à jour au fil de l'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 3 — Fiabilité & transparence des données

Disposer de données fiables : sans elles, ni pilotage du réseau ni investissements ciblés ne sont possibles.

Indicateurs & cibles

Criticité élevée

Indicateur	2024 (tendance 2020-2024)	Cible
Complétude des livrables	Entre un et deux tiers ⇨	100 %
Incidents « cause inconnue »	63 % ↗	10 %
Écarts d'inventaires (fiabilisation de la cohérence des bases)	>5 % ⇨	< 2 %
GPS des incidents & transmission des coupures très brèves (CTB)	Non transmis ⇨	Transmis
Disponibilité des données	Données incomplètes et hétérogènes ↗	Liste des fichiers, formats exploitables, responsables et calendrier de transmission. Dépôts, complétude et corrections tracés : suivi du PPI actualisé au fil de l'eau.

CONSTATS RÉCURRENTS

› **Complétude des données de contrôles transmises par EDF** : un taux de transmission insuffisant.

› **63 % des incidents HTA sans cause identifiée** en 2024 (106 incidents souterrains sur 227 incertains), compliquant largement leur exploitation.

› **Coordonnées non transmises** à ce stade. Le concessionnaire a déclaré lors des audits que la transmission serait possible pour l'exercice 2025 ou 2026. C'est un engagement à formaliser et à dater.

› **Bases patrimoniales :** cohérence insuffisamment maîtrisée sur l'ensemble des catégories d'actifs concédés (réseaux HTA, BT, transformateurs), malgré les engagements de fiabilisation réitérés.

› **Calcul du critère B à fiabiliser** : certains jours de grèves classés en exceptionnel, d'autres non, application hétérogène des règles CRE.

En clair : *deux inventaires doivent concorder : la base technique (reflet de la réalité du terrain) et la base comptable (la valeur du patrimoine). Quand elles divergent, la valeur réelle du patrimoine concédé devient incertaine. Par ailleurs, chaque incident HTA doit être tracé avec sa cause et ses coordonnées GPS. Les données transmises par EDF doivent permettre au Sy.MEG d'exercer sa mission de contrôle.*

Engagement attendu : fiabilisation datée des causes, GPS, bases patrimoniales et règles de calcul du critère B.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 4 — Relation & satisfaction des usagers

Replacer l'usager guadeloupéen au centre : être entendu, suivi et répondu dans les délais, y compris sur la sécurité.

Indicateurs & cibles

Criticité forte

Indicateur	2024 (tendance 2020-2024)	Cible
Réponse sous 15 jours	89 % →	≥ 95 %
Réclamations > 30 jours	n.c. →	0
Fiabilisation du processus du traitement des réclamations	Nombreuses incohérences →	Fiabilisé

Cibles « 15 jours » (≥ 95 %) et « > 30 jours » (= 0) : objectifs fixés par la CRE pour EDF SEI.

CONSTATS RÉCURRENTS

› **Délai de réponse aux réclamations en chute : 97 % sous 15 jours (2022-23) → 89 % en 2024** ; Nombre de réclamations traitées en plus de 30 jours non communiqué.

› **3 volumes de réclamations divergents selon la source** en 2024 (7 897 / 8 201 / 7 991) ; pic de 1 058 réclamations en novembre 2024 (grèves + black-out) sans catégorie dédiée rendant difficile le suivi interannuel.

En clair : *un « support vétuste » est un poteau électrique dégradé, présentant un risque de sécurisation pouvant être néfaste pour la continuité de fourniture et parfois même dangereux ; son signalement par un usager et son traitement relève directement de la relation client.*

Engagement attendu : référentiel unique des réclamations, délais de réponse et registre de suivi des signalements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 5 — Transparence économique & équité patrimoniale

Garantir une juste valorisation du patrimoine concédé et une lecture économique sincère de la concession.

Indicateurs & cibles

Criticité élevée

Indicateur	2024 (tendance 2020-2024)	Cible
Écart de valorisation (VRG)	-40% ↘	Convergence
Ticket de sortie / usager	930 €/us ↗	Pas de cible, indicateur de surveillance
Lisibilité et représentativité du compte d'exploitation	75% des charges sont réparties →	<25%

CONSTATS RÉCURRENTS

› Sous-valorisation persistante par EDF SEI des affaires sous MOA Sy.MEG remises gratuitement au concessionnaire : de l'ordre de **-40% selon les années/axes d'analyse (global/échantillon)** ; L'écart ne provient pas principalement des quantités valorisées, mais d'un barème VRG inadapté aux coûts réels locaux. Renvoi systématique au GT national FNCCR sans calendrier.

› Ticket de sortie en forte augmentation, malgré la dégradation de la qualité : **216 M€ fin 2024 (930 €/usager) contre 194 M€ (844 €/usager)** fin 2023. Cette évolution accroît la dette potentielle du Sy.MEG envers EDF SEI en cas de fin de concession. **Le fait de sous-valoriser les remises gratuites du Sy.MEG** est une des raisons de cette dégradation.

› Compte d'exploitation : un résultat positif, mais une lisibilité locale encore limitée. une part importante des charges reste répartie par clés nationales ou supra-locales, ce qui limite l'analyse par l'AODE

En clair : *La VRG (Valorisation des Remise Gratuites) valorise comptablement les ouvrages réalisés par le Sy.MEG et remis gratuitement à EDF SEI, comme si EDF SEI les avait réalisés elle-même en maîtrise d'ouvrage ; Le ticket de sortie positif correspond à une indemnité potentiellement due par le Sy.MEG à EDF SEI en cas de fin de contrat ; il devient une soulte due par EDF au Sy.MEG uniquement s'il est négatif.*

Engagement attendu : plan de correction VRG formalisé, chiffré, daté et documenté par méthode de coût.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Axe 6 — Gouvernance institutionnelle & relation concédant/concessionnaire

Six ans d'inertie documentée, une motion collective sans suite : cinq engagements concrets pour y remédier.

Indicateurs & cibles

Criticité élevée

Indicateur	Engagement attendu	Cible
Protocole : communication des incidents majeurs	Seuils définis (durée, périmètre, clients). Information temps réel + REX écrit systématique.	Protocole formalisé
Protocole : relations opérationnelles	Modes de collaboration formalisés. Clôture des actions ouvertes depuis 2021.	Protocole formalisé
Convention de mutation des transformateurs	Cadre juridique et financier actualisé, responsabilités clarifiées.	Convention actualisée
Conférence loi NOME : saisine Préfet avant fin 2026	Participation à une conférence loi NOME organisée par le Préfet avant fin 2026.	Ambitions territoriales au-delà du SDI/PPI

CONSTATS RÉCURRENTS

› **6 ans de COPIL sans résultat probant**

6 actions prioritaires encore ouvertes en juin 2026 : VRG, mutation transformateurs, supports vétustes, élagage, annulation coupures programmées.

› **Motion ZNI 2024 + protocole FNCCR 2025**

Bilan juin 2026 : actions non réalisées, politiques de maintenance non présentées, situation Guadeloupe sans réponse dans le document officiel.

› **Black-out du 25 octobre 2024**

Aucune information officielle transmise au Sy.MEG. Absence de protocole formalisé.

En clair : *la gouvernance doit rendre visibles les responsables, les jalons, les preuves et les statuts.*

Engagement attendu : conventions, protocoles, plans d'action et tableau de bord de suivi notifiés par le Sy.MEG.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Un tableau de bord unique pour dater et responsabiliser

Chaque engagement doit avoir un indicateur, une échéance, un pilote et un statut vérifiable.

Recommandation	Axe	Échéance	Indicateur de suivi	Statut
Améliorer la qualité et la continuité de fourniture	1	Cible CRE 2029	Critère B, Critère M, F-BT, nombre d'incidents, usagers hors seuils du décret qualité	En cours
Tenir les cibles du SDI contractuel	2	Calée sur les SDI/PPI	Indicateurs techniques, financiers et de résultats du SDI/PPI et qualité des données de contrôle	En cours
Fiabilité et transparence des données	3	Fin du mandat	Taux de complétude des données de contrôles demandées % incidents cause inconnue, % incidents HTA avec GPS transmis, fiabilisation de la cohérence des bases technique et comptable	En cours
Fiabilisation du traitement des réclamations	4	Cible CRE 2029	Taux de réponse aux réclamations < 15 j, réponses > 30j, fiabilisation du processus de traitement, suivi détaillé des supports vétustes	En cours
Convergence des coûts unitaires (VRG)	5	Fin du mandat	Écart de valorisation (VRG), ticket de sortie par usager, lisibilité et représentativité du compte d'exploitation	En cours
Relation concédant/concessionnaire (3 protocoles/conventions + maintenance BT + conférence NOME)	6	Avant fin 2026	Protocoles et conventions signés, plan maintenance BT transmis, conférence NOME organisée	En cours

Demandé → **Reçu** → **En vérification** → **Conforme** → **Clos**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Ce que le Sy.MEG attend d'EDF-SEI

Des engagements opposables, plus de réponses « en cours d'instruction » sans déclinaison locale.

01 — Plans d'actions
formalisés, chiffrés et datés, alignés sur les cibles du contrat (SDI) et du régulateur (CRE), avec responsables, jalons et indicateurs.

02 — Transmission effective des données
attendues et non transmises à ce stade : causes et GPS des incidents, suivi des supports vétustes, bases patrimoniales fiabilisées, etc.

03 — Déclinaison locale et chiffrée
des sujets renvoyés au national : valorisation / coûts unitaires, avec calendrier de convergence.

04 — Protocole incidents majeurs
seuils définis, information officielle en temps réel et REX écrit transmis au Sy.MEG.

05 — Relations opérationnelles et mutation des transformateurs
protocole et convention pour solder les sujets ouverts depuis 2021 en COPIL.

06 — Maintenance préventive du réseau BT
engagement attendu sur un domaine inexistant à ce jour.

07 — Conférence loi NOME
participation à une conférence organisée par le Préfet avant fin 2026 pour porter les ambitions territoriales au-delà du seul plancher SDI/PPI.

Calendrier

Octobre 2026
Contrôle de concession sur l'exercice 2025 : premier point d'objectivation des progrès réels

Novembre 2026
Rencontre avec les élus : partage de la feuille de route et notification formelle des engagements à EDF Archipel Guadeloupe

Début 2027
Présentation du rapport de contrôle portant sur l'exercice 2025
Retour aux élus du Sy.MEG sur le premier jalon

Principe de suivi

Un responsable, une échéance, un livrable, une preuve : chaque action doit pouvoir être contrôlée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-2026-DGA-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Feuille de route stratégique de la concession
Sy.MEG

07 Octobre 2026